

Décision portant modification de la composition de la commission ad hoc des agents contractuels de l'université de Rouen Normandie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu la convention de gestion des personnels contractuels de droit public BIATSS et recherche de l'université de Rouen Normandie,

Vu la composition de la commission paritaire d'établissement,

Vu la composition de la commission consultative paritaire,

Vu la décision modifiée du 7 juillet 2023 portant composition de la commission ad hoc,

Considérant les désignations effectuées par les organisations syndicales,

DÉCIDE

Article 1^{er} – Représentants des personnels

Les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté du 7 juillet 2023 susvisé sont modifiées comme suit :

- Au titre de la commission paritaire d'établissement :
 - Sébastien GUEZET (UNSA), AAE, groupe 2, catégorie A
 - Jean-Michel BOCLET (UNSA), IGE, groupe 1, catégorie A
 - Kévin LEFEBVRE (FSU), SAENES, groupe 2, catégorie B
 - Ivan RONCEREL (CGT), Magasinier BU, groupe 3, catégorie C
- Au titre de la commission consultative paritaire :
 - Arnaud ELIE (FSU), catégorie A
 - Erwan LEHOUX (FSU), catégorie A
 - Clément MIKLARZ (CGT), catégorie A
 - Sophie LECOURT (FSU), catégorie B
 - Hugo HERVE (FSU), catégorie C

Article 2 – Représentants de l'administration

Les dispositions de l'article 2 de de l'arrêté du 7 juillet 2023 susvisé sont modifiées comme suit :

Franck LE DERF, président

Sylvie MONSINJON, directrice générale des services

Jacques-Manuel MOUNIER

Valérie OECHSEL

Laurence MOREAU

Jean-Sébastien VALET

Béatrice MARTHY

Mathilde DELESTRE

Christelle QUILLET

Ludwig LLORIA

Article 3

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mont Saint Aignan, le 27 avril 2026

Le président

Franck LE DERF

